



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris

## Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le **19 OCT. 2023**

ID : 045-214501504-20231212-D2023\_47-DE

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2023, le 12 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHENAULT Yohann, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2023.

**Présents** : M. CHENAULT Yohann, Adjoint, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

**Excusé ayant donné procuration** : M. BAUNARD Dominique à M. CHENAULT Yohann

**Excusé** : M. POISSON André

**Secrétaire de séance** : Mme GEINDREAU Sabine

### D2023\_47 – Désignation d'un représentant suppléant au Gip Récia

Vu la délibération D2022\_11 du 29/03/2022 retenant le Gip Récia comme prestataire pour être le délégué à la protection des données de la commune et désignant les représentants.

Vu la démission de Mr Pascal POTEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en date du 23 décembre 2022, il convient de le remplacer.

Pour rappel, la Commune avait désigné 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Pour rappel, les membres restants sont :

- représentant titulaire : Mr FRAPPIN Christophe,
- représentant suppléant : Mr Pascal POTEAU.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à la désignation du Conseiller Municipal suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **désigne** au GIP Récia représentant suppléant : M Yohann CHENAULT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/12/2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

M. CHENAULT Yohann,

Le secrétaire de séance,

Mme GEINDREAU Sabine

